

Vous devez déclarer dans BeWeee ? Voici comment faire.

De l'inscription à la soumission en 4 étapes simples.

BeWeeee

1



Inscrivez-vous

Créez un compte sur
app.beweee.be

2



Sélectionnez votre ou vos rôle(s)

Indiquez le(s) rôle(s) de
votre organisation dans la chaîne
des déchets électroniques.

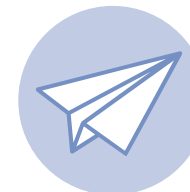
3



Déclarez

Encodez vos quantités
par catégorie et
en kilogrammes.

4



Soumettez

Soumettez votre
déclaration avant
le 1er juillet.

Quel est le rôle de votre organisation ?



Producteur

Vous mettez des équipements
électriques et électroniques
(EEE) sur le marché belge.



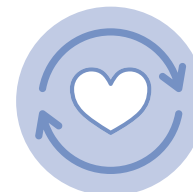
Distributeur

Vous reprenez les
appareils usagés
de vos clients.



Collecteur / Négociant / Courtier

Vous organisez la collecte, le transport ou
le commerce des déchets d'équipements
électriques et électroniques (DEEE).



Centre de réemploi

Vous donnez une seconde
vie aux appareils.



Installation de traitement

Vous recyclez et traitez les déchets
d'équipements électriques et
électroniques (DEEE).

Vous exercez plusieurs rôles ? Sélectionnez-les tous dans BeWeee.



Contrat avec Recupel ou PV Cycle ?

Ce que vous déclarez déjà auprès de ces organismes ne doit pas
être déclaré une seconde fois dans BeWeee.



Vous exportez des DEEE à l'étranger ?

Inscrivez-vous comme collecteur et comme traiteur, et déclarez
également les résultats du traitement effectué à l'étranger.



Aidons la Belgique à atteindre 65 %
de collecte des déchets électroniques

Commencez maintenant
app.beweee.be



Déclarez avant le 1er juillet